

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE

TOUËT DE L'ESCARENE

24-090

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**



ARRETE MUNICIPAL N° 37/2024

Organisation de l'Arbre de Noël et de la cérémonie des Voeux

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Art L 2212-1, L2213-1, L2213-2 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le dispositif à mettre en place pour l'organisation de l'arbre de Noël par le Centre Communal d'Action Sociale le dimanche 15 décembre 2024 ainsi que la cérémonie des vœux le dimanche 12 janvier 2025 ;

Considérant le caractère public de ces manifestations ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les modalités pratiques du déroulement de ces journées ;

ARRETE

Article 1 :

Est autorisée sur la place de l'église, l'installation d'un chapiteau destiné à accueillir les participants de l'arbre de Noël organisé par le C.C.A.S, le dimanche 15 décembre 2024 ainsi que la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 12 janvier 2025.

Article 2 :

L'installation sera réalisée par la société MARTEL EVENTS à partir du 09 décembre 2024 à 8h00. Les structures seront démontées à partir du 13 janvier 2025 à partir de 8h00.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Ampliation sera faite à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Escarène.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 25 novembre 2024

Le Maire



Noël ALBIN